

# Conseil de quartier des Coteaux de l'Orge

## Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014

### Principaux points évoqués

#### **1/ Présentation du fonctionnement des conseils de quartier et du rôle des correspondants de quartier**

Monsieur le Maire ouvre la réunion du Conseil de quartier en précisant que la nouvelle municipalité entend poursuivre et améliorer cette démarche démocratique.

Il précise notamment qu'il est très attaché à la proximité avec les habitants et que l'amélioration du cadre de vie des Castelvirois passe par l'écoute et la prise en compte des avis de la population sur des sujets très concrets de vie quotidienne (voirie, propreté, tranquillité publique...). Au-delà des Conseils de quartier, il indique que des réunions thématiques spécifiques pourront être organisées, des visites sur le terrain seront programmées, qu'il reçoit en mairie sur rendez-vous et qu'il tient une permanence téléphonique en direct deux fois par mois.

Enfin, le Maire annonce pour la fin de l'année la diffusion d'un guide du « bien vivre ensemble ».

Madame Giraud, maire adjointe en charge du logement et des conseils de quartier, indique les principales modalités de fonctionnement retenues.

- Maintien des cinq quartiers avec les mêmes périmètres.
- Réunion une fois par trimestre (minimum trois fois par an)
- Les réunions feront l'objet de comptes-rendus succincts.
- Appel à candidature pour la désignation de correspondants dans chaque quartier. Ceux-ci auront un rôle essentiel à jouer pour faire remonter aux élu-e-s et aux services de la commune et de l'agglomération les problèmes concrets rencontrés dans leur vie au quotidien. Ils se réuniront en amont pour arrêter l'ordre du jour des Conseils de quartier et pouvoir assurer aussi le suivi des décisions prises.

#### **2/ Point sur le tri et la réduction des déchets sur notre territoire**

Aujourd'hui, chaque habitant des Lacs de l'Essonne produit 450 kg de déchets /an. (*Ordures ménagères, tri sélectif, encombrants et végétaux compris*). L'objectif : diminuer de 7% les gisements d'ordures ménagères et assimilées en 5 ans soit 6,3kg / an / habitant.

Les enjeux sont à la fois environnementaux (recyclage, économie des ressources, réduction, réemploi...) et économique (maîtrise du coût des ordures ménagères).

Depuis le 1er octobre 2014, le papier, les journaux magazines et les emballages sont mélangés dans le bac jaune (bi-flux). Il y aura une réduction des passages des végétaux à partir d'avril 2015.

Pour aller en déchetterie, les habitants doivent se munir d'une carte d'accès délivrée au siège de la Communauté d'agglomération, avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Vous pourrez y déposer toutes sortes de déchets : cartons, végétaux, troncs d'arbres, terre, gravats, chaudières, batteries, solvants, produits toxiques, électroménager...

Une solution pour les objets en bon état (meubles, livres, outillage...) : La recyclerie des Portes de l'Essonne (*29 quai de l'Industrie, Athis Mons*) : 01 69 57 84 34

Rappel important pour les passages des encombrants : Ils doivent être sortis la veille au soir ou avant 6h du matin.

Pour toute question sur la gestion et la prévention des déchets ménagers, n'hésitez pas à contacter la Direction de la Gestion des Déchets au 0 800 502 090 (appel gratuit) ou au 01 69 84 38 00.

### **3/ Point d'étape sur le programme de rénovation urbaine**

Les réalisations : Ouverture, résidentialisation et réhabilitation des allées de St Brieux et Dijon ; réaménagement de l'avenue André Malraux, création de bassins paysagers et de passerelles reliées au bois...

Les travaux en cours secteur Bretagne : Construction du lot SNI (135 logements sociaux) et aménagement de la voie de desserte, construction du lot Kaufman & Broad (72 logements en accession), construction du lot Foncière Logement (60 logements en locatifs libres).

Les travaux en cours secteur central : Construction du lot SNI (61 logements).

Ce qui est prévu en 2015 / 2016 : Livraison des différents lots de logements et aménagement des espaces publics aux abords des nouveaux logements et des équipements (Avenue de Flandre).

Il est proposé la création d'un groupe de travail spécifique pour réfléchir aux aménagements à prévoir angle avenue de Flandre / avenue de Provence et autour de la MJC.

### **4/ Tour d'horizon des préoccupations des habitants du quartier**

- Le devenir du préfabriqué à côté de la MJC.
- Manque de place de stationnement pour les particuliers et les véhicules d'entreprises.
- Projet de construction avenue de Corse / rue Duparchy.
- Problèmes de circulation rue du Milieu.
- Mauvaise distribution du magazine Hélice.
- Incivilités et mauvais entretien des rues (notamment avenue Minerve).
- Repeindre les lampadaires ?
- Mieux entretenir les espaces verts.
- Les travaux rue Duparchy.
- Voitures épaves, avenue de Bretagne.
- Justificatif du double sens, avenue de St Malo.
- Problèmes de stationnement à l'entrée de l'école Minerve.
- Problèmes de sécurité à la sortie de la contre allée avenue du lieutenant colonel Bizeul.
- Stationnement devant le parvis de la chapelle.
- Mauvais entretien des trottoirs devant les commerces, avenue de Provence.
- Aire de jeux à l'abandon à l'angle de l'avenue de Bretagne et l'avenue Henri Dunant.
- Vacances de logements. Plusieurs T6 inoccupés, car ils ne correspondent plus à la demande.
- Transports : Les lignes DM 22 et DM 3 sont à revoir.

\*\*\*